



Convention Coup par Coup Saison 2023

D'une part,

Homair Vacances, Société par Actions Simplifiée au capital de 11 556 420 euros, immatriculée au R.C.S. d'Aix-en-Provence sous le N° 484 881 917, SIRET N° 484 881 917 00013, dont le siège social est situé 570 Avenue du Club Hippique - CS 20405 - 13097 Aix-en-Provence cedex 02, représentée par son Directeur Général, M. Quentin Schaepelynck.

Ci-après désignées sous l'appellation commerciale « Homair »

D'autre part,

Le Partenaire : _____	tél : _____

_____	@ : _____
Représenté par : _____	

Ci-après désigné « le Partenaire »,
Il a été convenu :

Article 1 : Collaboration

Le Partenaire propose à HOMAIR, qui accepte, de collaborer en vue de la location d'hébergement au profit des ayants droit de l'entité suscitée uniquement. Les locations d'hébergement fournies sont celles présentées dans le catalogue de la saison en cours. Le Partenaire ou son représentant accepte de recevoir des messages promotionnels liés à ce partenariat, et de les diffuser auprès de ses collaborateurs.

Article 2 : Validité

La présente convention est valable pour la saison en cours (selon dates d'ouverture et de fermeture des campings) et sera renouvelée par tacite reconduction à chaque date anniversaire, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties sur simple demande par une lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant l'échéance de la période en cours. Les Conditions Générales de Location applicables sont celles du jour de la prise de réservation. Le Partenaire s'engage à prévenir HOMAIR en cas de cessation d'activité et/ou de dépôt de bilan par lettre recommandée avec accusé de réception. Dès lors, les salariés du partenaire ne bénéficieront plus des avantages de ladite convention. Si HOMAIR ne constate aucune réservation de la part du partenaire ou de ses ayants droit, le présent contrat prendra automatiquement fin au bout de 4 ans.

Article 3 : Tarifs et Avantages

Ces avantages sont valables sur la saison 2023 et soumis à ajustement pour les saisons postérieures.

Les prix applicables sont ceux directement issus des sites Internet www.homair.com et/ou les sites des campings Marvilla Park, au moment de la prise de réservation en attente de paiement.

(hors ventes de nos partenaires présents sur nos sites web tel que Allcamps)

Vos remises sur toutes les destinations des catalogues 2023 pour tout séjour d'une semaine minimum (7 nuits) :

- ▲ **15%** de l'ouverture des sites au 8 juillet 2022 et après le 30 août 2023 jusqu'à la fermeture des sites.
- ▲ **5%** du 8 juillet 2023 au 05 août 2023
- ▲ Les **frais de réservation** offerts en toutes saisons.
- ▲ **Cumulables** avec les promotions en cours.

Article 4 – Mode de réservation et règlement des séjours : Choix du mode de réservation/facturation

Cochez la case selon votre mode de fonctionnement

Le Partenaire effectue et règle les réservations pour le compte de ses ayants droit.

L'ayant droit réserve et règle son séjour. Le Partenaire s'engage à communiquer le code par tous moyens.

L'ayant droit pose sa réservation et le Partenaire règle les réservations pour le compte de ses ayants droit.

Selon le mode de réservation choisi, le règlement des séjours sera effectué par l'ayant droit ou le Partenaire selon l'échéancier qui sera adressé par HOMAIR. A moins de 15 jours du départ, le règlement intégral sera demandé directement auprès de l'ayant droit ou du Partenaire par Carte Bancaire.

Article 5 : Procédure de réservation /gestion par téléphone et/ou par internet

L'ayant droit ou le Partenaire contacte la centrale de réservation au 04 84 39 08 50 et pose une réservation en attente de paiement pour son séjour selon les disponibilités et mentionne son appartenance à l'entreprise.

Il confirme ensuite cette réservation soit en réglant immédiatement son séjour, soit dans un délai de 5 jours en envoyant son premier règlement.

A la réception de ce règlement, HOMAIR confirme sa réservation par écrit et lui envoie son échéancier.

L'ayant droit peut aussi réserver par Internet (www.homair.com et sur les sites Marvillia Parks) en utilisant le code attribué.

Pour toute réservation effectuée plus de 30 jours avant la date d'arrivée, HOMAIR adressera au plus tard un mois avant le début du séjour le bon d'échange à l'ayant droit qui devra le présenter lors de son arrivée au camping.

Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le bon d'échange sera envoyé dès réception du paiement intégral de la réservation.

Article 6 : Assurance Annulation

HOMAIR vous propose l'assurance annulation & interruption de séjour en partenariat avec Gritchen Affinity, (cf. art.12 & 13 des conditions générales de location)

Les événements couverts sont ceux prévus dans les Conditions Générales de l'Assurance Annulation disponibles à l'adresse <https://www.homair.com/assurance-annulation>

Article 7 : Conditions générales de location

Les conditions générales de location applicables sont disponibles dans les catalogues en cours de validité ou sur les sites internet des marques Homair Vacances et Marvillia Parks.

Article 8 : Les tarifs ne comprennent pas :

Les taxes de séjour, les taxes écologiques éventuelles, le dépôt de garantie, les options supplémentaires telles que les taxes pour un chien, l'achat de draps jetables, un kit bébé, la location de vélos, de coffre-fort, le dépôt de garantie éventuel pour la carte magnétique, le bracelet piscine, les activités payantes, la garantie perte, vol ou destruction des effets personnels, les frais de transport et de consommation

Article 9 : Conditions de modification de dossier

A moins de 30 jours du départ, si la modification est acceptée par HOMAIR, celle-ci sera facturée 30 euros. Si la modification n'est pas acceptée, l'ayant droit devra valider le séjour dans les conditions initiales ou l'annuler (frais d'annulation détaillés dans les Conditions Générales de Location).

Article 10 : Arrivée / départ

Voir les possibilités lors de votre réservation selon le camping-village :

- ▲ En haute saison, les arrivées et départs se font le samedi ou le mercredi, sauf exception.
- ▲ D'autres jours d'arrivée et de départ en basse saison sont envisageables à l'exception du mardi
- ▲ Sur certains sites les séjours sont de 7 nuits minimum également en basse saison
- ▲ Les arrivées se font de 16h à 19h. Les départs se font de 8h à 10h. Il est nécessaire que chaque famille prenne rendez-vous à l'accueil au plus tard la veille du départ, pour l'inventaire.

Article 11 : Services Optionnels

Il est possible de réserver un kit bébé lors de la réservation, celui-ci doit impérativement être réservé avant le séjour sans quoi nous ne pouvons vous le garantir.

Article 12 : RGPD

HOMAIR s'engage à respecter strictement les dispositions du RGPD. Il s'interdit notamment de communiquer à quelque tiers que ce soit les fichiers issus des réservations du Partenaire. Pour toute question relative au RGPD, le Partenaire peut envoyer un email à l'adresse dpo@homair.com.

Article 13 : Information aux salariés (ou ayant droit)

Homair devra fournir une information complète, objective et loyale aux ayants droit du Partenaire et précisant :

- ▲ Les caractéristiques de la location et notamment les jours et heures d'arrivée et de départ.
- ▲ Le prix des prestations offertes, les suppléments éventuels à régler sur place, les conditions d'annulation.

Article 14 : Litige sur prestation

HOMAIR devra s'efforcer en permanence et par tous moyens de fournir les prestations décrites dans les catalogues et sur les contrats individuels.

Pour toute réclamation, le client doit s'adresser au correspondant sur place en priorité et éventuellement auprès du service client HOMAIR après son séjour.

Article 15 : Attribution de juridiction

Tout différend relatif à l'exécution de la présente convention fera l'objet d'au moins une tentative d'accord amiable. A défaut d'un accord, tout litige sera de la compétence des tribunaux d'Aix-en-Provence.

Fait à _____, le _____

Pour Homair

Monsieur Quentin Schaepelynck
Directeur Général

Pour le Partenaire _____